

Séance du conseil Municipal du 27 septembre 2017

Compte-rendu sommaire des délibérations

Enquête publique relative à l'installation d'un parc éolien sur Denezé-sous-Doué

Avis de la commune

Après avoir pris connaissance de la synthèse du dossier et au vu de ce rapport, notamment l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire), après un vote à bulletin secret, le conseil municipal émet un avis réservé à l'installation d'un parc éolien de 6 éoliennes à Denezé-Sous-Doué.

Indemnités de conseil de la trésorière municipale

Une indemnité est allouée au receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance.

Le conseil retient le taux plein autorisé.

Location de terrains communaux à l'Association de Chasse Agréée

La surface globale des parcelles mises à disposition de l'ACCA pendant la période de chasse est de 45ha 96a 46ca.

Pour la saison 2016-2017 le droit de location est maintenu à 5 euros l'hectare.

Acquisition de terrain : validation d'une servitude

Dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire et de la réalisation d'un parking, lors d'une précédente réunion, le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'une parcelle située à proximité de l'école. Après négociation avec les vendeurs, les conseillers ont accepté la création d'une servitude permettant de desservir la parcelle F n° 1238.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section B n° 170 et 171.

Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

Par délibération du 25 janvier 2017, le conseil a chargé le Centre de Gestion de Maine et Loire de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire. Le Centre de Gestion a retenu l'offre présentée par la société ETHIAS, via COLLECteam et YVELAIN pour les 3 ans à venir. Cette assurance assure un remboursement des salaires et charges en cas d'arrêt maladie ou accident d'un agent. Pour l'année 2018, la prime est de 4,40% de la masse salariale pour les agents affiliés à la CNRACL, et de 1,15% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Vente de bois de chauffage

Du bois de chauffage est proposé à la vente, par la commune.

Il s'agit de 15 cordes de bois mélangés (50% chêne et 50% châtaingier), coupé en 1 mètre, à enlever sur place. Le prix de vente de la corde de bois est fixé à 120 € (45 € le stère).

Renseignements et réservations en mairie.

Proposition de vente de bois par l'Office National des Forêts

Dans le cadre du plan d'aménagement mené par l'ONF, il est proposé d'inscrire pour l'exercice 2018 des coupes de bois. La vente se fera à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré. Les bois se trouvent sur la parcelle cadastrée section F n° 1229, située à côté de l'étang de pêche.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 2 octobre 2017
Le Maire, Rodolphe MIRANDE